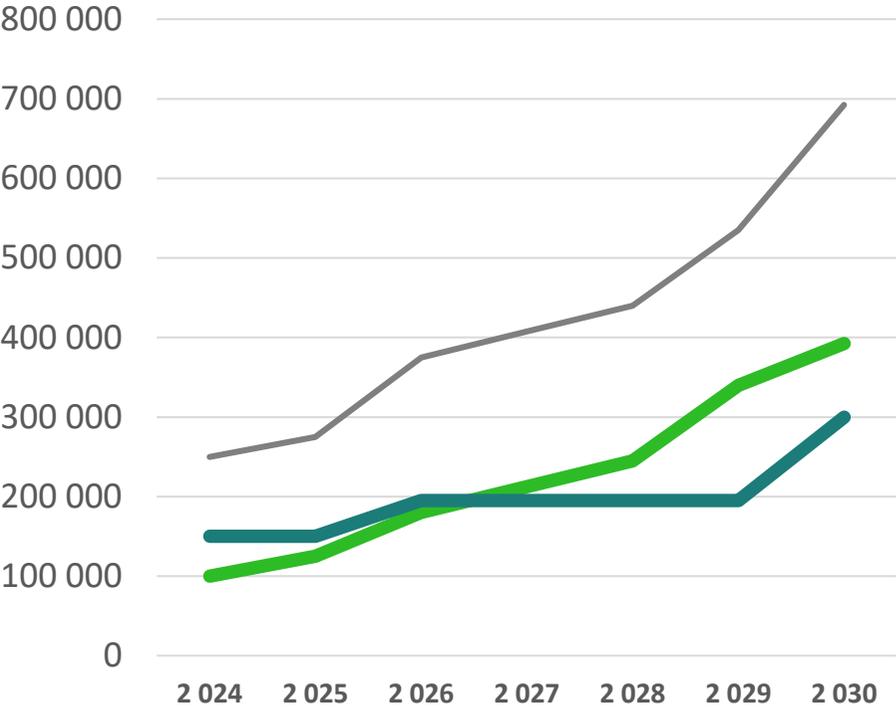


# **Table ronde n°3 : La construction de filières biomasse durables et locales**

**Catherine MORET, secrétaire générale et responsable stratégie et projets à l'Afac-Agroforesteries**

3 MtMS /  
an à  
horizon  
2030

# Augmentation importante de la mobilisation de la biomasse des haies



- Tonne de bois sec géré durablement - avec nouvelles structures
- Tonne de bois sec géré durablement - avec structures déjà en place
- Total



Risque fort de mauvaise et  
sur-exploitation de la  
ressource

# Un dispositif de certification pour préserver les haies



Ressources durables de nos territoires



Ce que garantit le Label Haie :



**Des haies pérennes, en bon état écologique et à la maille fonctionnelle** grâce au réapprentissage des pratiques de gestion adaptées



**Du bois durable, local et éthique** grâce à une filière contrôlée de la haie à la chaufferie

Le Label Haie repose sur :



> un cahier des charges « Gestion »



> un cahier des charges « Distribution »

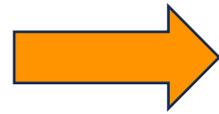
> un système de contrôle mixte (intervention d'un organisme certificateur indépendant et audits internes)

> un outil informatique de traçabilité

**Leviers pour  
déployer  
durablement la  
biomasse  
bocagère  
durable en  
France**

> Côté aval

**Schéma de massification :**



**Nécessite de fixer le cadre dès maintenant**

**Cadrer la valorisation :**

- Rendre **obligatoire l'approvisionnement des chaudières par une biomasse certifiée** (Label Haie)

**Structurer la ressource :**

- Inscrire des **trajectoires d'approvisionnement dans les marchés** avec des augmentations raisonnées de volume au regard de la structuration des filières de bois durable certifiées Label Haie

**Former et sensibiliser**

- **Intervenir très amont après des acteurs** qui interviennent sur l'installation des chaudières (les commanditaires, les bureaux d'étude, les énergéticiens, etc...)

# Leviers pour déployer durablement la biomasse bocagère durable en France

> Côté amont

## Rémunérer correctement les agriculteurs :

- **Assurer un juste prix d'achat du bois labélisé aux agriculteurs** pour couvrir les coûts des travaux mais aussi pour reconnaître les services écosystémiques rendus au territoire (coût évités du traitement de l'eau, des coulées de boues, des inondations, de la chute de la biodiversité...).

## Accompagner le développement d'une filière durable :

- Aider les structures au **déploiement du Label Haie**
- **Accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs** dans leur évolution de pratiques